



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 17 mai 2024
(OR. en)

9775/24

LIMITE

**ENER 222
ENV 504
CLIMA 198**

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Pacte vert pour l'Europe - État d'avancement et prochaines étapes = Échange de vues

Dans la perspective de la session du Conseil "Transports, télécommunications et énergie" qui se tiendra le 30 mai 2024, les délégations trouveront en annexe le document de réflexion de la présidence sur l'état d'avancement et les prochaines étapes du pacte vert pour l'Europe.

**Document de réflexion de la présidence
Pacte vert pour l'Europe**

État d'avancement et prochaines étapes

Depuis le lancement du pacte vert pour l'Europe il y a un peu moins de cinq ans, la Commission européenne et les colégislateurs de l'UE ont établi le cadre stratégique et réglementaire propice à la réalisation des objectifs en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 et au maintien de l'Europe sur la voie de la neutralité climatique et d'une économie durable d'ici 2050. Peu après son entrée en fonction, la présidente von der Leyen a annoncé le lancement du pacte vert pour l'Europe¹ en tant que stratégie globale de croissance visant à transformer l'UE en une société juste et prospère, dotée d'une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive. Dans le cadre de cette stratégie, la Commission s'est engagée à relever les défis énergétiques, climatiques et environnementaux, ainsi qu'à atteindre la neutralité climatique d'ici 2050, conformément à l'accord de Paris.

Dans ce contexte, en 2024, les colégislateurs s'étaient accordés sur un grand nombre d'initiatives législatives en matière d'énergie – dont la plupart sont depuis entrées en vigueur – devant transformer le paysage énergétique en Europe pour les années à venir. En outre, les plans nationaux en matière d'énergie et de climat (PNEC) des États membres jouent un rôle essentiel pour ce qui est d'assurer la réalisation des objectifs convenus à l'échelle de l'UE et des objectifs du pacte vert. En introduisant un tout premier cadre de planification stratégique paneuropéen tourné vers l'avenir, les PNEC contribuent à la stabilité et à la prévisibilité des politiques, apportant aux investisseurs la sécurité nécessaire pour stimuler les investissements dans la transition vers une énergie propre.

¹ COM(2019) 640 final.

Alors que la transition vers une énergie propre entre dans sa phase de mise en œuvre, l'accent doit à présent être mis sur l'obtention rapide et uniforme de résultats sur la base du cadre convenu dans tous les États membres de l'UE. Malgré les progrès considérables accomplis lors des cinq premières années du pacte vert pour l'Europe, des efforts supplémentaires devront être déployés afin de rester sur la bonne voie pour atteindre les objectifs renforcés en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables à l'horizon 2030, y compris une mise en œuvre rapide et complète du cadre législatif actualisé dans les États membres, la finalisation des PNEC qui sont à la mesure du niveau d'ambition convenu, et la création d'un cadre facilitateur qui intègre et permet la réalisation des objectifs susmentionnés, entre autres par le déploiement d'infrastructures de réseau.

Parallèlement, il est possible de renforcer encore le cadre actuel du pacte vert pour l'Europe, en vue de mieux soutenir la compétitivité de l'UE à l'échelle mondiale. Dans cet esprit, il convient de rappeler que, les 17 et 18 avril, le Conseil européen a annoncé un nouveau pacte pour la compétitivité européenne en vue de mettre en place une économie solide, innovante et résiliente et d'accélérer la transition compétitive de l'Union vers la neutralité climatique. Par ailleurs, les dirigeants de l'UE ont appelé à réaliser une véritable union de l'énergie, en garantissant la fourniture d'une énergie abondante, abordable et propre, au service du double objectif consistant à assurer la souveraineté énergétique et la neutralité climatique au niveau européen.

Une électrification plus poussée est nécessaire afin de permettre à tous les secteurs d'atteindre les objectifs du pacte vert, d'augmenter la compétitivité et d'assurer une transition juste pour tous et toutes. Par conséquent, il restera essentiel de développer des réseaux d'électricité et d'assurer le bon fonctionnement d'une véritable union européenne de l'énergie. En ce qui concerne le fonctionnement du marché intérieur de l'électricité, d'importants progrès ont été accomplis dans la révision récente du cadre du marché de l'électricité. Toutefois, le passage à un système électrique entièrement décarboné sera synonyme de défis supplémentaires.

Dans ce contexte, et à la lumière des progrès considérables accomplis dans le cadre de la stratégie du pacte vert pour l'Europe, la présidence belge souhaite recueillir l'avis des délégations sur les deux aspects suivants:

1. Comment pouvons-nous accélérer la mise en œuvre des objectifs en matière d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables à l'horizon 2030? Pensez-vous que des politiques, orientations, recommandations ou mécanismes de financement dédiés supplémentaires de l'UE soient nécessaires pour vous soutenir dans la réalisation de ces objectifs?
2. Dans le prolongement de nos discussions portant sur les infrastructures de réseaux électriques, quelles mesures supplémentaires (législatives et/ou opérationnelles) sont nécessaires pour parvenir à une véritable union de l'énergie?
